



Le 14 juillet 2020

ECOLE DU CENTRE
COLLEGE PIERRE POIVRE

Année Scolaire 2020/2021

NOTE DE RENTREE

RENTREE DES CLASSES

La rentrée est fixée comme suit :

Le mardi 25 août 2020	GSM	: Arrivée à 07h55 pour les nouveaux élèves seulement <i>ne concerne pas les élèves déjà scolarisés en MSM</i>
	CP et 6° AIS (nouveaux élèves)	: Arrivée à 07h55 <u>La sortie se fera à midi pour tous.</u>
Le mercredi 26 août 2020	GSM, AIS, CP à CM2	: Pour tous les élèves : arrivée à 07h55 Départ à 14h30 pour tous
	6° et 5°	: Arrivée à 07h55 Départ 14h30 pour tous, <i>exceptionnellement.</i>
Le jeudi 27 août 2020		: Toutes les classes, primaire et secondaire, sont présentes Arrivée à 07h55 Départ à 14h30 pour tous, <i>exceptionnellement</i>
Le vendredi 28 août 2020 et pour le reste de l'année scolaire		: Arrivée à 07h55 Pour le primaire : Départ à 14h30, sauf les <u>vendredis à midi</u> Pour le secondaire : Départ selon l'emploi du temps

FRAIS DE SCOLARITE

Montant des scolarités pour l'année 2020/2021:

PSM et MSM	: Rs. 126,115 pour l'année payables en 11 mensualités de Rs 11,465
GSM et Primaire	: Rs. 145,970 pour l'année payables en 11 mensualités de Rs 13,270
Secondaire	: Rs. 166,650 pour l'année payables en 11 mensualités de Rs. 15,150
A.I.S. – Primaire	: Rs. 165,970 pour l'année payables en 11 mensualités de Rs. 15,088
A.I.S. – Secondaire	: Rs. 186,650 pour l'année payables en 11 mensualités de Rs. 16,968
D.A.S. – Secondaire	: Rs. 176,650 pour l'année payables en 11 mensualités de Rs. 16,060

Option Section Internationale (6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} seulement) Rs. 24,200 annuellement

REGLEMENT FINANCIER

L'inscription à l'Ecole du Centre Collège Pierre Poivre signifie adhérer au règlement intérieur et financier et à le respecter dans son intégralité.

Les frais de scolarité sont annuellement fixés par le Comité de Direction, affichés et communiqués aux parents. Ils sont payables en 11 mensualités, d'**août à juin**, au plus tard le 4 de chaque mois. Tout mois entamé est dû dans sa totalité.

1. Pour les familles mauriciennes, le règlement de la scolarité doit se faire soit :
 - (i) par virement bancaire (**vivement conseillé**)
 - ou (ii) en espèces ou par chèque directement à la comptabilité.

2. Pour les familles arrivant de l'étranger, le règlement de la scolarité doit se faire d'avance, **par période**, en août, décembre et avril, soit :

PSM et MSM	: Rs. 42,038 par enfant payables au 17 août 2020, au 4 décembre 2020 et au 5 avril 2021
GSM et Primaire	: Rs. 48,657 par enfant payables au 17 août 2020, au 4 décembre 2020 et au 5 avril 2021
Secondaire	: Rs. 55,550 par enfant payables au 17 août 2020, au 4 décembre 2020 et au 5 avril 2021
A.I.S. – Primaire	: Rs. 55,323 par enfant payables au 17 août 2020, au 4 décembre 2020 et au 5 avril 2021
A.I.S. – Secondaire	: Rs. 62,217 par enfant payables au 17 août 2020, au 4 décembre 2020 et au 5 avril 2021
D.A.S. – Secondaire	: Rs. 58,885 par enfant payables au 17 août 2020, au 4 décembre 2020 et au 5 avril 2021

A défaut du règlement des frais de scolarité dans les délais prévus, la procédure de recouvrement est déclenchée comme suit :

- L'élève peut ne pas être accepté en classe tant que la famille ne régularise pas sa situation financière.
- Des pénalités peuvent être appliquées aux montants des scolarités dues.
- Une procédure de recouvrement contentieuse peut être enclenchée.

Abattements pour familles nombreuses, en tenant compte des enfants scolarisés dans notre établissement aussi bien qu'au Lycée des Mascareignes :

- 3 enfants scolarisés	15%
- 4 enfants scolarisés	20%
- 5 enfants ou plus	25%

Ces taux d'abattements s'appliquent uniquement aux enfants scolarisés à l'Ecole du Centre Collège Pierre Poivre. Ceux scolarisés au Lycée des Mascareignes bénéficieront du taux de réduction appliqué par celui-ci.

MODE DE REGLEMENT

Tout règlement par chèque ou en espèces doit être remis en mains propres à la comptabilité contre un reçu. **L'école ne sera pas tenue responsable de toute perte d'argent ou de chèques** si cette consigne n'est pas respectée.

Les cartes de scolarité doivent **OBLIGATOIREMENT** accompagner tout règlement en espèces.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : **ECOCENTRE LTEE.**

N.B. : La caisse de la comptabilité sera ouverte tous les jours **du lundi au vendredi de 08h00 à 09h30 et de 14h15 à 15h45** pour les paiements de scolarité, activités périscolaires, garderie et tout autre paiement qui devra être effectué.

FONDS DE SOLIDARITE (ce fonds de solidarité est différent du fonds de soutien Covid-19 qui a été mis en place par l'établissement afin d'aider les familles directement ou indirectement impactées par la crise sanitaire actuelle et qui est soumis à d'autres conditions, qui ont déjà été communiquées)

Le fonds de solidarité est une aide est accordée sous forme de bourse sur une période ne pouvant dépasser 2 ans. Sauf circonstances exceptionnelles, les demandes de bourse ou de parts de bourse ne sont octroyées que sous certaines conditions :

- Seuls les élèves de nationalité mauricienne sont concernés
- Les élèves doivent avoir au moins 4 années de scolarisation dans notre établissement

L'aide est accordée pour aider financièrement une famille faisant face à un problème ponctuel conduisant à des difficultés de paiement des scolarités (problèmes de santé, perte d'emploi, etc)

Les formulaires de demande de bourse doivent être retirés auprès du secrétariat à partir du 10 juin 2020 pour être retournés le 22 juin 2020 au plus tard.

FOURNITURES SCOLAIRES

Une participation aux frais de reprographie, fournitures diverses, transport pour les sorties pédagogiques, projets pédagogiques, etc. est demandée à tous les élèves. Elle se chiffre à Rs.1,975 par élève, par an, et sera payable au mois d'août avec les frais de scolarité.

MATERIEL SCOLAIRE

Montant annuel par élève :

- Pour les G.S.M. – M.S.M. – P.S.M. : Rs. 2,075.- **(règlement au mois d'août avec les frais de scolarité)**

Il s'agit des crayons, pinceaux, feutres, peinture, ardoise, colle, fichiers de travail, etc. qui seront mis à la disposition des élèves dans le cadre de l'enseignement.

VENTE DES MANUELS SCOLAIRES NEUFS

La vente des manuels est prise en charge par un prestataire, **EDITIONS LE PRINTEMPS**, dans nos locaux. Le paiement pourra se faire en espèces, par chèque ou par carte de crédit. Tous ceux qui ne pourront pas être présents sur les 2 jours de la vente devront aller acheter leurs manuels directement à Editions le printemps à Vacoas au tarif public. Veuillez noter que tout retour de manuels devra se faire directement chez le prestataire.

La vente de manuels neufs aura lieu par **ordre alphabétique** de **08h00 à 16h00** selon le calendrier suivant :

M - Z le jeudi 20 août 2020
A - L le vendredi 21 août 2020

Cependant ces dates pourraient être modifiées en raison des délais d'arrivage qui sont perturbés par la situation sanitaire actuelle.

DROITS D'INSCRIPTION

Un droit d'inscription de Rs. 36,000.- **non remboursable** est réclamé à chaque nouvel élève à la rentrée scolaire. Pour l'entrée en Grande Section de Maternelle, le droit d'inscription est payable en deux tranches (50% un an et demi avant la date de scolarisation et le solde l'année de scolarisation).

GARDERIE

Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans l'établissement (cour, couloirs, salles de classes...) sans autorisation pendant les heures de cours et après les heures de cours. Les élèves du primaire et de la maternelle non récupérés par leurs familles ou les transports scolaires, dans les 15 minutes suivant la sonnerie annonçant la fin des cours, seront automatiquement dirigés vers la garderie qui est payante. Le tarif appliqué sur 2020-2021 est de Rs. 25./heure pour toute heure entamée. Un système a été mis en place pour le paiement de la garderie comme suit :

- La garderie sera payable par carte prépayée
- Des cartes d'une valeur de Rs. 250.- seront mises en vente le jour de la vente des livres et par la suite seront disponibles au Secrétariat du primaire avec Mme Anne-Marie D. de SPEVILLE.
- Ces cartes devront être gardées dans les carnets de liaison des élèves.
- A chaque fois que l'élève se rendra en garderie l'aide maternelle de service tamponnera la carte en y inscrivant la date de la présence de l'enfant.
- Les parents devront s'assurer que leurs enfants ont toujours une carte valide à disposition.

Les élèves du collège qui n'ont pas de cours, selon leur emploi du temps jusqu'à 15h30, seront dirigés vers la salle de permanence.

ASSURANCE ACCIDENT

Cette assurance offre une couverture 24 heures sur 24 uniquement en cas d'accident – ce n'est pas une assurance médicale. Elle est obligatoire pour tous les élèves. Elle coûte Rs. 140.- par enfant par an pour une limite de Rs. 25,000.- par accident survenu à Maurice ou à l'étranger. Le montant de cette assurance sera payable au mois d'août avec les frais de scolarité. Ceux qui bénéficient d'une assurance équivalente peuvent, s'ils le souhaitent, être remboursés à la rentrée scolaire sur présentation d'une attestation fournie à l'école.

TENUE DES ELEVES

L'uniforme est **obligatoire**. Nous vous demandons de vous procurer un nombre suffisant de chaque élément composant cet uniforme afin que votre enfant puisse le porter tous les jours. Ceux qui viendront à l'école sans uniforme ou avec un élément ne faisant pas partie de cet uniforme ne seront pas acceptés en classe.

Uniforme pour les filles du primaire :-

- Jupe-culotte ou pantalon (tissu spécial à petites rayures chocolat et beige). (**Longueur minimum de la jupe-culotte: au ras du genou**).
- Chemise ou polo blanc avec le sigle de l'établissement sur la poche.
- Sweat-shirt, et/ou gilet sans manches, et/ou pull avec le sigle de l'établissement.
- Chaussettes unies ou de sport de couleur blanche, beige ou noire. Le port des chaussettes est obligatoire et il est nécessaire qu'elles puissent se voir.
- Chaussures : chaussures de sport ou de type *Converse*, *Vans* – non montantes – avec pour couleurs prédominantes blanche, noire, grise ou beige. Les chaussures doivent être à lacets ou à velcro. Les lacets doivent être blancs, gris, noirs ou beiges. (**Toutefois PAS de chaussures avec des roulettes ou des petites lumières clignotantes PAS de sandalettes**)

- Sport : Short blanc ou noir uni ou cuissard noir uni et T-shirt blanc
Short blanc ou noir uni ou cuissard noir uni et maillot sportif obligatoire pour les CM2

Uniforme pour les garçons du primaire :-

- Bermuda ou pantalon (tissu spécial à petites rayures chocolat et beige).
- Chemise ou polo blanc avec le sigle de l'établissement sur la poche.
- Sweat-shirt, et/ou gilet sans manches, et/ou pull avec le sigle de l'établissement.
- Chaussettes unies ou de sport de couleur blanche, beige ou noire. Le port des chaussettes est obligatoire et il est nécessaire qu'elles puissent se voir.
- Chaussures : chaussures de sport ou de type *Converse*, *Vans* – non montantes – avec pour couleurs prédominantes blanche, noire, grise ou beige. Les chaussures doivent être à lacets ou à velcro. Les lacets doivent être blancs, gris, noirs ou beiges. (*Toutefois PAS de chaussures avec des roulettes ou des petites lumières clignotantes PAS de sandalettes*)
- Sport : Short blanc ou noir uni ou cuissard noir uni et T-shirt blanc
Short blanc ou noir uni ou cuissard noir uni et maillot sportif obligatoire pour les CM2

Uniforme pour les filles du secondaire :-

- Jupe-culotte ou pantalon chocolat (**Longueur minimum de la jupe-culotte: au ras du genou**).
- Polo en toile avec le sigle de l'établissement sur la poche.
- Sweat-shirt, et/ou gilet sans manches, et/ou pull avec le sigle de l'établissement.
- Chaussettes unies ou de sport de couleur blanche, beige ou noire. Le port des chaussettes est obligatoire et il est nécessaire qu'elles puissent se voir.
- Chaussures : chaussures de sport ou de type *Converse*, *Vans* – non montantes – avec pour couleurs prédominantes blanche, noire, grise ou beige. Les chaussures doivent être à lacets ou à velcro. Les lacets doivent être blancs, gris, noirs ou beiges.
- Sport : Short blanc ou noir uni ou cuissard noir uni et maillot sportif obligatoire

Uniforme pour les garçons du secondaire :-

- Bermuda ou pantalon chocolat.
- Polo en toile avec le sigle de l'établissement sur la poche.
- Sweat-shirt, et/ou gilet sans manches, et/ou pull avec le sigle de l'établissement.
- Chaussettes unies ou de sport de couleur blanche, beige ou noire. Le port des chaussettes est obligatoire et il est nécessaire qu'elles puissent se voir.
- Chaussures : chaussures de sport ou de type *Converse*, *Vans* – non montantes – avec pour couleurs prédominantes blanche, noire, grise ou beige. Les chaussures doivent être à lacets ou à velcro. Les lacets doivent être blancs, gris, noirs ou beiges.
- Sport : Short blanc ou noir uni ou cuissard noir uni et maillot sportif obligatoire

Tous les éléments de l'uniforme sont disponibles uniquement au "School Shop" à Candos et à l'école le jour de la vente des livres. Les parents qui désirent le confectionner peuvent se procurer le tissu au même endroit. Les shorts noirs et cuissards noirs unis peuvent toutefois être achetés dans le commerce.

Tous les effets de chaque élève doivent être marqués à son nom. L'Ecole ne pourra être tenue responsable de la perte de bijoux, vêtements et de tout autre objet.



Sherila BHAGEERUTTY-LUTCHMUN
Directrice Administrative et Financière,
Adjointe au Chef d'Etablissement